

FRAYSSE & ASSOCIÉS



MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 - 16H00
PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 12

FRAYSSE & ASSOCIÉS
Vincent Fraysse commissaire-priseur

PROVENANT DE CINQ COLLECTIONS
ART D'ASIE

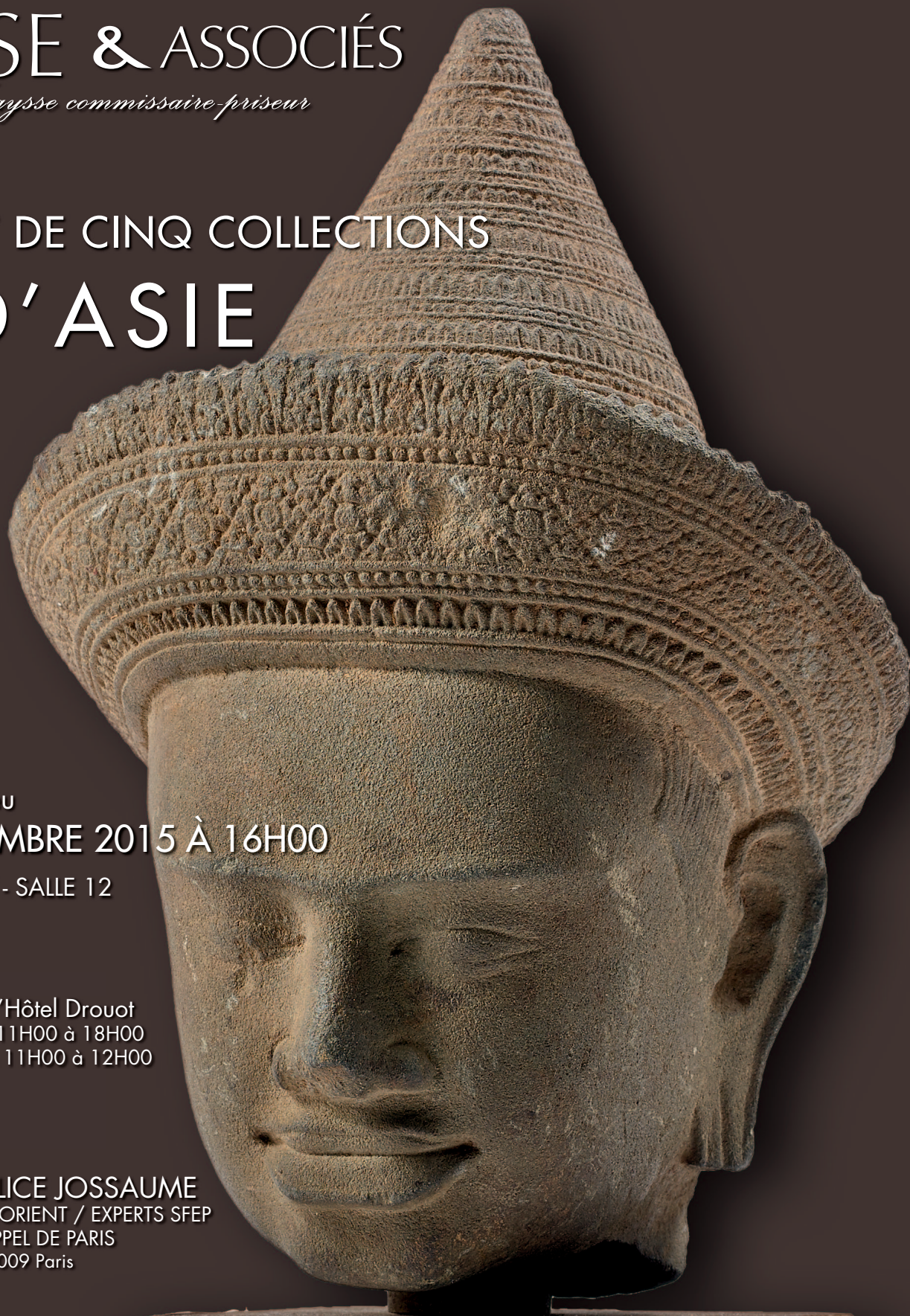
Dont la vente aura lieu
MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 À 16H00

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 12
9, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 48 00 20 12
Fax : 01 53 45 92 19

Expositions publiques à l'Hôtel Drouot
lundi 14 décembre 2015 de 11H00 à 18H00
mardi 15 décembre 2015 de 11H00 à 12H00

EXPERTS :
THIERRY PORTIER - ALICE JOSSAUME
EXPERTS EN ART D'EXTRÊME-ORIENT / EXPERTS SFEP
EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS
26, boulevard Poissonnière - 75009 Paris
Tél. : 01 48 00 03 41/45
contact@cabinetportier.com

Veuillez consulter attentivement les conditions de vente à la fin de notre catalogue.





131

131
CHINE - XIX^e siècle
Encre et couleurs sur soie, portrait d'une femme âgée de dignitaire assise portant la robe *jifu* décorée des dragons à quatre griffes sur fond bleu foncé (taches, pliures).
180 x 96 cm

500 / 600 €



132

132
CHINE - XIX^e siècle
Encre et couleurs sur soie, représentant une aigrette et deux oiseaux parmi les lotus.
Signé QIAN Jun (restaurations, manques et déchirure).
176,5 x 92,5 cm

1 200 / 1 500 €



133

133

CHINE - Époque MING (1368-1644)

Encre sur soie, représentant deux immortels *Hanshan* et *Shide* auprès d'un arbre. Découpé en deux parties (collées sur toile et montées en châssis, restaurations, manques et pliures).

90 x 56 cm et 68 x 39,5 cm

500 / 600 €

LIN Fengmian (1900-1991) fait partie des plus illustres artistes chinois du XX^e siècle. Issu d'une famille de tailleurs de pierre, il commence à peindre alors qu'il n'a que cinq ans. Il perd sa mère à sept ans. A quinze ans, il réussit son examen d'entrée à l'école provinciale de Meizhou. Il est l'un des premiers artistes chinois à étudier en France de 1918 à 1925, à Dijon d'abord, ensuite à Paris. A son retour en Chine, il occupe plusieurs postes officiels importants : président de l'Académie nationale des Arts de Pékin, directeur de l'Académie des Arts de Hangzhou.

Pendant environ 80 ans de création artistique, LIN Fengmian a acquis une notoriété nationale dès sa jeunesse. Il a aussi vécu les périodes les plus cruelles : d'août 1968 à décembre 1972 notamment, il a été mis en prison et maltraité. Il a connu une gloire internationale pendant ses dernières années. Malgré les aléas de la vie, LIN Fengmian est resté fidèle à ses principes, énoncés à 36 ans : aimer la nature, s'éloigner de l'argent et de la célébrité, être observateur, travailler diligemment pour être un vrai artiste.

En voulant être différent des autres peintres chinois célèbres du XX^e siècle, comme QI Baishi, XU Beihong ou HUANG Binhong, LIN Fengmian a cherché à créer un style qui se distinguerait à la fois de la peinture traditionnelle chinoise et de la peinture occidentale moderne. En quête d'une fusion parfaite entre ces deux genres d'art, il a choisi le chemin le plus difficile et il a réussi. C'est peut-être pour cela que les rares grands peintres chinois modernes connus internationalement, tels que Zao Wou-Ki, Wu Guanzhong et Chu Teh-Chun sont tous des élèves de LIN Fengmian.

La plupart de ses peintures sont de forme carrée, format qui n'existe quasiment pas dans la peinture chinoise. Il utilise souvent la perspective et la ligne de fuite comme dans la peinture occidentale. Il abandonne le principe : « l'harmonie de calligraphie, peinture, poèmes et cachet » qui est le principe le plus important de la peinture chinoise depuis le XIII^e siècle et laisse une signature simple sur un coin de sa peinture.

林风眠

Lin Fengmian

134
CHINE

Lin Fengmian (1900-1991)

Paysage d'hiver à la barque

Encre et couleur sur papier.

Signé en bas à droite, suivi du cachet de l'artiste.

65 x 65,5 cm à vue

Encadrée sous verre.

80 000 / 100 000 €

Provenance :

Acquis de Madame Lin directement par nos vendeurs.



林风眠

Lin Fengmian

135
CHINE

Lin Fengmian (1900-1991)

Pavillon sous les pins

Encre et couleur sur papier.

Signé en bas à gauche.

38 x 39 cm à vue

Encadrée sous verre.

80 000 / 100 000 €

Provenance :

Acquis de Madame Lin directement par nos vendeurs.





136



137

136

CHINE

Miroir orné d'un fixé sous verre à décor de trois personnages japonais en habits traditionnels.

Début XX^e siècle.

Hauteur : 51 cm - Largeur : 80 cm

100 / 200 €

137

CHINE - XVIII^e siècle

Statuette de *Guandi* debout en stéatite verte veinée de rouge. Collée sur un socle de bois (petits éclats, trous.)

Hauteur : 21 cm

5 000 / 6 000 €



138



138



139



141



140

138

CHINE - Époque MING (1368-1644)

Petite plaque en néphrite sculptée d'un dragon parmi les rinceaux, enchâssée dans une monture en bois quadripode (gerce).

7,4 x 5,9 x 2,2 cm

2 000 / 3 000 €

139

CHINE - Époque MING (1368-1644)

Petite coupe en néphrite, le bord ourlé, les anses en forme de têtes de *chilong* (petits éclats).

Diamètre : 7,2 cm

800 / 1 000 €

140

CHINE - XVIII^e siècle

Petite fibule en néphrite blanche à décor de *chilong*, le crochet en forme de tête de dragon (infimes égrenures).

Longueur : 7,4 cm

500 / 600 €

141

CHINE - Époque TANG (618-907)

Miroir en bronze polylobé à décor d'oiseaux, de fleurs et de papillons en léger relief.

Diamètre : 11 cm

400 / 500 €



144



143



144



142

142

CHINE - Époque SONG (960-1279)

Petite statuette de rongeur en néphrite brun-rouge, ses pattes avant tenant un fruit.

Longueur : 4,3 cm

1 500 / 2 000 €

144

CHINE - XIX^e siècle

Deux cachets en stéatite, l'un surmonté d'une chimère et de son petit, l'autre surmonté d'un crapaud (éclats).

Hauteurs : 6,2 et 5 cm

500 / 600 €

143

CHINE - XX^e siècle

Statuette en cristal de roche figurant un poisson dragon émergeant des flots, gueule ouverte (éclat).

Hauteur : 7, 6 cm

150 / 200 €

145

CHINE - XIX^e siècle

Groupe en néphrite verte veinée de brun-rouge, chauve-souris sur des rochers, près de *lingzhi* (éclats).

Hauteur : 8,5 cm

1 000 / 1 200 €



145



146
CHINE
Coupe en laque
burgautée noir, le rebord
orné d'une fine frise de
rincaux stylisés.
Marque Zheng er chun au
revers (petits enfoncements et
rayures).
Diamètre : 22,2 cm
1 500 / 2 000 €



147
JAPON - Époque EDO (1603-1868)
Inro à quatre cases en laque *fundame* à décor en laque *ro-iro*
et incrustation d'*aogai* d'étrangers, coiffés de grands chapeaux.
Intérieur en laque *ro-iro* (éclats, manques et restaurations, usures).
Hauteur : 9,3 cm
2 000 / 3 000 €

148
JAPON - Époque EDO (1603-1868)
Inro à trois cases en laque *kimpun* et *nashiji*, à décor en *hiramaki-e*
de laque or et bronze, et *hedatsu* d'or et d'argent d'un couple de
grues et de branches de pin. Intérieur en laque *fundame* (petits
manques).
Signé Yamada Yoshioki.
Hauteur : 8,1 cm
Ojime en ivoire sculpté de *Hotei* et d'enfants. *Manju* en laque
fundame à décor en *hiramaki-e* de laque argent et brun d'un
chrysanthème.

1 200 / 1 400 €



148



149
JAPON - Époque EDO (1603-1868)
Inro à cinq cases en laque fundame à décor en hiramaki-e de laque or et argent d'un sennin sous les pins montrant un couple de grues, des champignons *reishi* à ses pieds. Intérieur en laque *nashiji* (rayures, petit enfoncement).
Signé Jokasai.
 Hauteur : 8,1 cm 300 / 400 €



151
JAPON - Époque EDO (1603 1868)
Inro à quatre cases en laque noir et kimpun à décor en hiramaki-e de laque argent, rouge et or d'un coq et de bambous. Intérieur en laque *nashiji* (usures, petites rayures).
Signé Han'yusai.
 Hauteur : 7,1 cm.
Ojime en métal à décor de fleurs.
Netsuke en ivoire figurant un homme assis tenant un *kabuto*.
 Hauteur : 3,8 cm 200 / 300 €



150
JAPON - Époque EDO (1603-1868)
Inro à quatre cases en laque *ro-iro* à décor en hiramaki-e de laque rouge et or de *Hotei* tenant son sac de richesses tandis que des enfants tentent de l'escalader. Le couvercle et le fond ornés de chrysanthèmes et paulownia, l'intérieur en laque brun (éclats et manques, usures).
 Hauteur : 8,2 cm 300 / 400 €



152

Corne de rhinocéros blanc ou du Nil avec un socle.

Poids sans socle : 1 850 g - Longueur : 32 cm

Section basale : 15 x 14 cm

Préconvention 1934, avec son certificat Cites en date du 17 juillet 2015.

8 000 / 12 000 €



153

CHINE - Époque MING (1368-1644)

Importante statue de *budai* en bronze à patine brune, traces de laque or, assis en *rajalilasana* sur une base ovale, tenant dans sa main droite un rosaire (petits accidents).

Hauteur : 58 cm - Largeur : 47 cm

25 000 / 30 000 €



154

CAMBODGE

Période khmère, ANGKOR VAT, XIIe siècle

Tête de bouddha en grès gris, les yeux mi-clos, esquissant un léger sourire, la coiffe finement sculptée et ramassée en un chignon conique, orné de triangles (Manques au nez et lobes d'oreilles).

Hauteur : 25,5 cm

8 000 / 10 000 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - Lots 131 à 154

FRAYSSE & ASSOCIÉS¹ agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et l'Arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires.²

FRAYSSE & ASSOCIÉS a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre FRAYSSE & ASSOCIÉS et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères en salle, par téléphone ou par internet implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

Les ventes aux enchères en ligne sont effectuées sur le site Internet « www.drouotlive.com », qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. Le partenaire contractuel des utilisateurs du service Drouot Live est la société Auctionspress³. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme Drouot Live doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme (consultables sur www.drouotlive.com), qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente.

Pour certaines ventes et notamment les ventes judiciaires aux enchères publiques, des conditions spéciales sont également applicables. Les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente, disponibles auprès de l'étude et sur son site internet www.fraysse.net.

1 - Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. FRAYSSE & ASSOCIÉS se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. **Sur demande, un rapport de condition pourra être fourni pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 Euros.**

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

2 – Les enchères

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de FRAYSSE & ASSOCIÉS, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires⁴. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par FRAYSSE & ASSOCIÉS.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terro-

risme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet au moins deux jours avant la vente un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires, ou d'une garantie sous forme d'un chèque signé à l'ordre de la SARL FRAYSSE & ASSOCIÉS ou d'une empreinte de carte bancaire signée par le donneur d'ordre d'un montant à hauteur de 30 % de l'estimation basse du ou des lot(s). Pour certaines ventes des garanties différentes spécifiées dans conditions particulières peuvent être exigées. Si le donneur d'ordre n'obtient pas le lot visé, FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à détruire le chèque, les coordonnées bancaires ou l'empreinte de la carte bancaire.

Si vous êtes adjudicataire d'un ou plusieurs lots, vous autorisez FRAYSSE & ASSOCIÉS en cas de retard de paiement ou d'annulation de la vente, à encaisser le chèque remis ou à utiliser vos informations bancaires pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés des frais de livraison et des intérêts de retard comme précisé ci-dessous (« Défaut de paiement »).

FRAYSSE & Associés se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas FRAYSSE & Associés ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Live pour les enchères par internet.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjugé ». Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du Code de Commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

FRAYSSE & ASSOCIÉS dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

Les enchères téléphoniques ne sont acceptées que pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 euros.

3 – Le Paiement du prix et frais d'adjudication

La Vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

a) Lots en provenance de l'Union européenne :

Le tarif standard est de 24,75 % TTC (soit 20,62 % HT) et pour les livres 22 % TTC (soit 20,85 % HT)

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la Maison de Ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au catalogue par «HEU») :
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 5,5 % du prix d'adjudication pour les œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union européenne.

Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- **en espèces : jusqu'à 1.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 10.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif du domicile fiscal ;**
- **par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.**
- **par virement bancaire : les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire**
- **par carte de crédit : VISA et MasterCard uniquement**
- **les chèques étrangers ne sont pas acceptés.**

4 - Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir FRAYSSE & ASSOCIÉS, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot. Seuls les objets fragiles ou de très grande valeur seront à retirer dans un délai de 7 jours dans les locaux de FRAYSSE & Associés ou au garde-meubles spécialisé dont les coordonnées seront communiquées à l'adjudicataire.

Dans tous les cas les frais de stockage et de transport sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement soit par l'Hôtel Drouot, soit par la société de garde-meubles, selon leurs tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage, de manutention et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

5 – Défaut de paiement

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

A défaut de paiement des sommes dues par l'adjudicataire dans le délai de trois mois ou en cas de nullité de la vente prononcée par une décision de Justice, les frais afférents à la vente annulée restent dus par l'adjudicataire.

Dans ce cas, FRAYSSE & ASSOCIÉS est en droit d'encaisser le chèque remis à titre de garantie ou de prélever sur le compte bancaire de l'adjudicataire, la somme correspondant à la garantie exigée en application des conditions de vente. Cette somme est acquise au prorata au vendeur du lot et à FRAYSSE & ASSOCIÉS à titre d'indemnisation partielle de leurs préjudices et pertes causés par la défaillance et les fautes de l'adjudicataire, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.

Dans tous les cas FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts au taux directeur semestriel au 1er janvier et au 1er juillet (REFI) de la Banque Centrale européenne majoré de 10 points ;
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, les frais de recouvrement forfaitaires légaux et complémentaires, etc ;
- les frais d'adjudication restant dus sur la vente annulée et la perte soufferte par FRAYSSE & ASSOCIÉS correspondant aux frais vendeur ;
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
- soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
- soit, l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

6 – Législation applicable aux biens culturels

L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. FRAYSSE & Associés et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

7 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à l'article L 321- 17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prises et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Paris, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur.

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le Vendeur et l'Acquéreur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit discrétionnaire d'acquiescer de l'Acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L 321-5 II du Code de Commerce.

Pour tout litige avec un opérateur à l'occasion d'une vente volontaire une réclamation peut être formulée auprès de Madame le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques soit par courrier (19 avenue de l'Opéra 75001 Paris), soit par internet (<http://www.conseilsventes.fr>).

¹ Société à Responsabilité limitée, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe Du REAU

² Textes consultables sur www.legifrance.gouv.fr

³ Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

⁴ Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FRAYSSE & ASSOCIÉS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

GENERAL CONDITIONS OF SALE ON AUCTION - Lots 131 à 154

FRAYSSE & ASSOCIÉS¹ is a company organizing voluntary auction sales regulated by Articles L 312-4 and further of the Code of Commerce and the Ministerial Order of 21 February of 2012 defining ethical obligations of voluntary action operators².

FRAYSSE & ASSOCIÉS acts as the agent of the seller. The relationships between FRAYSSE & ASSOCIÉS and the buyer are subject to the present general conditions of purchase, which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale and which will be recorded in the official sale record. Participation in auction sales in the salesroom, by telephone or via Internet, implies the unconditional acceptance of these sales conditions.

Online auction sales are organized on the Internet site www.drouotlive.com, which is a technical platform allowing to participate at distance by electronic media in the auction that takes place in the salesroom. The commercial partner of users of Drouot Live is the company Auctionpress³. Users who want to participate in the sale online via the platform Drouot Live should take note and accept without any reserve the Terms of Use of this platform (www.drouotlive.com"), which are independent and additional to these sales conditions.

For certain sales and namely judicial sales on public auction, specific conditions apply in addition to these sales conditions. Potential buyers should take note of the specific conditions and publicities, available from FRAYSSE & ASSOCIÉS and on its Internet site.

1 – Goods put at auction

The prospective buyers are invited to inspect any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions. FRAYSSE & ASSOCIÉS is at disposal of prospective buyers to provide them with reports about the conditions of the lots. On demand, a condition report will be provided for lots starting of an estimation above 1000 Euros.

The description of lots in catalogues are made by the Auction house and the Expert who assists it and may be amended at the moment the lot is presented on auction, which will be recorded in the official sale record. The description of goods are made in accordance with the knowledge available at the date of the sale and FRAYSSE & Associés cannot be hold liable for any error or omission. The description concerning the provenance and/or the origin of the item is given upon indications from the seller and FRAYSSE & Associés cannot not be hold liable for any error, omission or false declaration.

Dimensions, weight and estimates are given for guidance only. The colors of art works in the catalogue may differ because of the printing process.

The absence of statements in the catalogue, condition reports, on labels or in oral statements relating to a restoration, mishap or harm, does not imply that the item is in a perfect state of condition, nor that it is exempt from any restoration, wear, cracks, relining or other defects. Among others, relining, re-parketing or lining or any other conservation measure of the item is not mentioned.

Goods are sold in the condition they are in at the date of sale and no claim is admissible after the auction, the buyer being responsible for inspecting and verifying the condition of the item before the sale.

Estimates are provided by the Auction house for guidance only and confer no guarantee. They cannot be considered as a giving the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

2 – The Sale

Prospective buyers are invited to make themselves known to FRAYSSE & ASSOCIÉS before the sale, so as to have their personal identity data recorded⁴. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by FRAYSSE & ASSOCIÉS, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, as a sales intermediary, is subject to obligations concerning the fight against money laundering and the financing of terrorist organizations in accordance with article L 621-2 of the French Monetary and Financial Code.

The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to refuse access to the sales room for legitimate reasons.

Any bidder may file a purchase order by written, or may by telephone or by Internet (online bidding). To this effect, the bidder must fill in a registration form and send bank references or give a French check or signed credit card imprint for an amount corresponding at least to 30 % of the estimate value of the lot. Two days before the sale. For certain sales additional financial guarantees may be requested as specified in specific sales conditions. If the ordering customer does not obtain the lot, FRAYSSE & ASSOCIÉS will destroy the bank references, check or credit card imprint.

If the ordering client is declared to be the Buyer of the lot, FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized in case of failure to pay, to cash the check or use the bank references or credit card imprint for the use of total or partial payment of the hammer price and fees, increased by interests, costs, etc. as indicated below ("Default of payment").

FRAYSSE & Associés takes care without charges of bids by telephone and purchase orders. FRAYSSE & Associés cannot be hold liable in case of problems of telephone contact, malfunctioning of Internet or of Drouot Live, nor in case of mistakes or omissions in the performance of purchase orders and bids. The present general sales conditions prevail over the conditions of use of Drouot Live for online bids.

In case of two identical purchase orders, the purchase order made first shall have priority. In case a bid is made in the sales room for an equivalent amount of a purchase order, the bidder who is present in the sales room shall have the priority.

The bidder who made the highest and final bid is declared to be the buyer by the hammer stroke and the pronouncing of the word "Adjudgé". At the instant the bid is accepted, the sale is perfect and irrevocable and the lots are under the entire responsibility of the Buyer. In accordance with Article L 121-21-8 of the French Commercial Code, the delay of retraction does not apply.

FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to mention on the official record of the sale all information provided for by the buyer before the sale. The buyer will be hold liable for any false declaration.

In the event that the auctioneer admits that two bidders made a bid simultaneously for the same amount, the lot will immediately be offered again for sale and all potential buyer will be entitled to bid again.

In case the seller has stipulated a reserve price, FRAYSSE & Associés reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price has been reached. The reserve price cannot exceed the minimum estimate mentioned in the sale catalogue or modified publicly before the sale.

FRAYSSE & ASSOCIÉS conducts the auction sales at their discretion and ensures that the liberty of auction is respected as well as the equality between all bidders, in accordance with established practices. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to refuse any bid, to organize the bidding in the most appropriate manner, to withdraw any lot from the sale, to combine or to divide lots.

The phone bids will not be accepted under 1000 euros.

3 – Payment of the hammer price and auction fees & costs

The Sale is made in cash and in Euros. The buyer commits him/herself to pay personally and immediately the hammer price and the fees and costs which are at his/her expense and any taxes which could be due. The buyer will have to give or confirm immediately his/her identity and bank references.

In addition to the hammer price, the buyer will have to pay for each lot the following fees, costs and taxes:

a) Lots coming from the European Union:

The standard rate is 24,75 % including VAT (20,62 % without VAT) and for books 20 % including VAT (20,85 % without VAT)

This rate may however vary for some sales and potential buyers should consult the particular conditions and announcements of each sale and inform with the Auction house. The rate is also announced at the beginning

of the sale on auction.

b) Lots coming from non EU countries (mentioned in the catalogue by «HEU»):

In addition to the above-mentioned fees and taxes, VAT on the import is due (currently it is 5,5 % of the hammer price for art works and goods and items of collection and antiquities).

Taxes (VAT on fees and VAT on import) may be reimbursed to the buyer on presentation of proof of export of the goods from the European Union. A buyer who has his/her residence or head office in the European Union and submits an intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The buyer may pay by the following means:

- Cash: maximum 1,000 Euros including fees and costs for French residents, maximum 10,000 Euros including fees and taxes for non professional foreigners upon presentation of their identity papers and a proof of their fiscal residence;

- By check upon presentation of identity papers: in case of payment with a non certified check, only the cashing of the check is considered to be payment

- By bank transfer: all costs and fees are for the buyer

- By credit card: VISA and MasterCard only

- Foreign checks are not accepted.

4 – Collecting of purchases and transfer of risks

No lot shall be delivered to buyers before the full payment of all amounts due. In case of payment with a non certified check or by bank transfer, the delivery of the goods shall be deferred until the amounts are cashed.

From the moment of purchase on auction, the goods are under the entire responsibility of the buyer. The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against FRAYSSE & ASSOCIÉS in case of theft, loss or deterioration of the lot after the purchase, or if the compensation he will receive from the insurer would be insufficient.

For sales at Drouot, the lots shall be collected at the storage place of the Hôtel Drouot. Only fragile or very valuable items shall be collected within a delay of 7 days at the premises of FRAYSSE & Associés or at the specialized warehouse of which the address shall be given to the buyer.

In any event, all costs for storage and shipping will be at the expense of the buyer and will be billed directly either by the Hôtel Drouot, either by the warehouse, according to their rates in effect. The Auction house cannot be hold liable for storage of goods. The buyer is solely liable and responsible for the shipping of goods and the related costs. FRAYSSE & ASSOCIÉS may invoice the buyer for costs of storage, handling and shipping incurred on behalf of the buyer since the date of the sale.

5 – Default of Payment

In case the buyer does not pay within a delay of three months from the date of auction and after a formal notice remained unsuccessful, the item will be put on sale again on « folle enchère » at the request of the seller.

If the seller does not make such a request within a delay of three months as of the date of auction, the sale is rescinded as of right, without prejudice of damages due by the defaulting buyer.

In case the Buyer does not pay all amounts due within a delay of three months or in case of annulment of the sale by a Court decision, auction fees remain due by the Buyer.

In such case FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to cash the check given as a guarantee or to charge the bank account of the defaulting Buyer with the amount corresponding to the guarantee required in application of the sales conditions. The amount will be affected pro rata to the Seller and to FRAYSSE & ASSOCIÉS to indemnify totally or partially their losses caused by the failure of the Buyer, without prejudice of complementary indemnification due.

ification due.

In any event, FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to claim from the defaulting buyer

-Interests equal to the key rate of the European Central Bank on the 1st of January or July, increased by 10 points ;

- The reimbursement of extra costs resulting from the failure to pay, including storage, transport, catalogue, legal fixed recovery costs and any additional recovery costs , etc. ...;

- Buying fees and costs and the loss corresponding to the Seller's fees and costs suffered by FRAYSSE & ASSOCIÉS;

- The payment of the difference between the initial hammer price and

• either the hammer price of the re-sale on « folle enchères » if it is lower, as well as the costs relating to the re-sale,

• or the low estimate of the item, if the sale is rescinded as of right.

FRAYSSE & ASSOCIÉS also reserves its right to make compensation by offsetting any amounts due by the defaulting seller. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to exclude from any of its future sales, a defaulting buyer or any bidder who does not comply with the present general sale conditions.

6 – Legislation concerning Cultural Goods

The French State is entitled to exercise a pre-emption right on art works pursuant to the rules set forth in Article L 321-9 of the Code of Commerce, right by which the State is subrogated to the buyer. The declaration that the State intends to use this right is made immediately to the Auctioneer or Auction house after the hammer stroke.

The decision of the administrative authority must be confirmed within a delay of 15 days as of the auction or the sale. FRAYSSE & ASSOCIÉS cannot be hold liable for the conditions of the pre-emption by the French State.

The export of certain cultural goods is subject to a certificate authorizing the free movement of cultural goods. FRAYSSE & Associés and/or the seller cannot be hold liable in case the authorities refuse the certificate.

7 – Applicable Law and Jurisdiction

Pursuant to article L. 321-17 of the French commercial Code, civil liability proceedings relating to voluntary auction sales are subject to a five-year limitation period starting from the date of the auction.

Any dispute relating to the present sale conditions and to all sales shall be governed exclusively by French Law and shall be submitted to the jurisdiction of the competent Court of Paris, whatever the place of residence of the seller or the buyer.

The present general conditions of sale on auction are a translation of the French version for information purposes only. Only the French version is legally binding.

In order to settle a dispute that has arisen after the sale between the seller and the buyer, FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its discretionary right to buy the good(s) from the Purchaser and to resell it (them) on its own behalf, pursuant to the conditions set forth in Article L 321-5 II of the Code of Commerce.

For any dispute with an operator of a voluntary auction sale, a complaint may be filed with the “Commissaire du Gouvernement” of the “Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères publiques”, by post (19 avenue de l'Opéra, 75001 PARIS) or via Internet (www.conseildesventes.fr).

¹ Société à Responsabilité limitée, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe Du REAU

² Texts are available on www.legifrance.gouv.fr

³ Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

⁴ In accordance with the Law « informatique et libertés » of 6 January 1978 modified in 2004, you have a right of access and rectification of information which concern you by contacting FRAYSSE & ASSOCIÉS. You may also object to the treatment of such information for legitimate purposes.



148

FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
contact@fraysse.net - www.fraysse.net

FRAYSSE & ASSOCIÉS SARL - RCS Paris 443 513 643 00017
Agrément Conseil des ventes volontaires n° 2002-035 en date du 10/01/02
Commissaires-priseurs habilités : Vincent Fraysse et Christophe du Reau
Titulaire d'un office de commissaire-priseur judiciaire à Paris

Pour vos règlements par virement bancaire veuillez utiliser le compte ci-dessous :
Banque Nationale de Paris - Agence centrale
RIB 30004 00828 00010577615 76
IBAN FR 76 3000 4008 2800 0105 7761 576
Code SWIFT : BNPAFRPPAC

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : STUDIO SEBERT
DIRECTION ARTISTIQUE : EMERIC DUMANOIS



FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
contact@fraysse.net - www.fraysse.net

FRAYSSE & ASSOCIÉS SARL - RCS Paris 443 513 643 00017
Agrément Conseil des ventes volontaires n° 2002-035 en date du 10/01/02
Commissaires-priseurs habilités : Vincent Fraysse et Christophe du Reau
Titulaire d'un office de commissaire-priseur judiciaire à Paris